DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal et élection de ses membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140404

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Fixation du nombre de membres du Conseil Municipal et élection de ses membres au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et notamment son article L 123-6,

Vu le Conseil Municipal d'installation du 30 mars 2014,

Considérant que le Centre communal d'Action sociale est administré par un Conseil d'administration présidé par le Maire et comprenant des membres élu(e)s au sein du Conseil Municipal à la représentation proportionnelle au plus fort reste ainsi qu'en nombre égal des membres nommés par le Maire par arrêté,

Considérant que le nombre des membres du Conseil d'administration est fixé par le Conseil Municipal dans la limite maximale de huit membres élus et huit membres nommés, en plus du Président,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de fixer le nombre de membres du Conseil d'administration à douze, soit six membres élu(e)s et six membres nommés.

PROCEDE au scrutin secret de liste à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste de six représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, le Maire étant Président de droit :

Sont candidat(e)s :
- la liste conduite par Christine QUILLERY
(Christine QUILLERY, Carole DUBOIS, Claude CHAPPEY, Michelle BLANC, Rachel ADIL)

- la liste conduite par Isabelle RAKOFF
(Isabelle RAKOFF)

Ont obtenu :
- la liste conduite par Christine QUILLERY : 36 voix
- la liste conduite par Isabelle RAKOFF : 9 voix

La liste conduite par Christine QUILLERY obtient directement 4 sièges.

La règle du plus fort reste conduit à attribuer les deux sièges restants à la liste conduite par Christine QUILLERY (1 siège) et à la liste conduite par Isabelle RAKOFF (1 siège).

Sont donc élu(e)s :

- **Christine QUILLERY**
- **Carole DUBOIS**
- **Claude CHAPPEY**
- **Michelle BLANC**
- **Rachel ADIL**
- **Isabelle RAKOFF**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles laïques de Clamart.

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140405

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Comité de la Caisse des écoles laïques de Clamart.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 212-10 et R 212-26,

Vu les statuts de la Caisse des Ecoles Laïques de Clamart,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein du Comité de la Caisse des écoles laïques de Clamart par au moins deux de ses membres, outre le Maire, président de droit,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la fixation à deux du nombre de membres au sein du Comité de la Caisse des écoles laïques.

PROCEDE au scrutin secret à la désignation de deux membres du Conseil Municipal pour siéger au comité de la Caisse des écoles laïques :

Sont candidat(e)s et ont obtenu :
- Patrice RONCARI : 36 voix
- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO : 36 voix

Sont donc élu(e)s :

- **Patrice RONCARI**
- **Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

5.3.4

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Ref : 140406

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2007-137 du 1er février 2007 transformant de plein droit au 2 février 2007 l'ensemble des OPHLM et OPAC existants en Office Public de l'Habitat (OPH),

Vu le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat,

Vu l'article R 421-4 et suivants du code de la construction et de l'habitation,

Considérant que les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont administrés par un conseil d'administration de vingt-trois membres dont six membres sont désignés par le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la fixation à vingt-trois du nombre de membres au sein du Conseil d'administration de Clamart Habitat.

PROCEDE au scrutin secret à la désignation de six membres du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'administration de Clamart Habitat :
Sont candidat(e)s :

- Jean-Didier BERGER
- Yves COSCAS
- Samia DHAMNA
- Colette HUARD
- Yves SERIE
- Véronique DE LA TOUANNE
- Gérard AUBINEAU
- Marie-Anne BOYER
- Christian DELOM
- Françoise MORGERE
- Isabelle RAKOFF
- Pierre RAMOGNINO

Ont obtenu :

- Jean-Didier BERGER : 33 voix
- Yves COSCAS : 33 voix
- Samia DHAMNA : 33 voix
- Colette HUARD : 33 voix
- Yves SERIE : 33 voix
- Véronique DE LA TOUANNE : 33 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix
- Christian DELOM : 7 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

- **Jean-Didier BERGER**
- **Yves COSCAS**
- **Samia DHAMNA**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Véronique DE LA TOUANNE**

PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 7 membres en qualité de personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines suivants : urbanisme, logement, environnement ou affaires sociales, dont deux doivent avoir la qualité d'élus de collectivités du ressort territorial de l'OPH, pour siéger au Conseil d'administration de Clamart Habitat :
Sont candidat(e)s :

- Martine BAGDASSARIAN
- Jean-Robert DELLOYE
- Evelyne DER-AGOPIAN
- Alexandre GRARD
- Muriel GUILLEMINOT
- Pavlidis PAVLOS
- Laurent VASTEL
- Anne-France ABEASIS
- Philippe LUTAUD
- Aïcha MOUTAOUKIL
- Catherine PICARD
- Laurence SALVAT
- Jean-Marc SEYLER
- Philippe WALDTEUFEL

Ont obtenu :

- Martine BAGDASSARIAN : 36 voix
- Jean-Robert DELLOYE : 36 voix
- Evelyne DER-AGOPIAN : 36 voix
- Alexandre GRARD : 36 voix
- Muriel GUILLEMINOT : 36 voix
- Pavlidis PAVLOS : 36 voix
- Laurent VASTEL : 36 voix
- Anne-France ABEASIS : 5 voix
- Philippe LUTAUD : 5 voix
- Aïcha MOUTAOUKIL : 5 voix
- Catherine PICARD : 7 voix
- Laurence SALVAT : 5 voix
- Jean-Marc SEYLER : 5 voix
- Philippe WALDTEUFEL : 5 voix

Sont donc élu(e)s :

- **Martine BAGDASSARIAN**
- **Pavlidis PAVLOS**
- **Evelyne DER-AGOPIAN**
- **Alexandre GRARD**
- **Jean-Robert DELLOYE**
- **Laurent VASTEL**
- **Muriel GUILLEMINOT**

PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre au titre d'une association agréée dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées, pour siéger au Conseil d'administration de Clamart Habitat :
Est candidat :
- Michel VENEAU

A obtenu :
- Michel VENEAU : 36 voix

Est élu :

- **Michel VENEAU**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de l'Office du Tourisme

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140407

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de l'Office du Tourisme

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création de l'Office de tourisme municipal sous la forme de régie dotée de l'autonomie financière par délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2009,

Vu les statuts de l'Office de tourisme municipal adoptés par délibération du 27 mai 2009,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein de l'office du tourisme par six de ses membres,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation de six membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

Sont candidat(e)s :
- François LE GOT
- Claude CHAPPEY
- Colette HUARD
- Yves SERIE
- Marie-Hélène EVRARD
- Claude LAURANS
- Christian DELOM
- Marie-Anne BOYER
- Gérard AUBINEAU
- Françoise MORGERE
- Pierre RAMOGNINO
- Isabelle RAKOFF

Ont obtenu :
- François LE GOT : 36 voix
- Claude CHAPPEY : 36 voix
- Colette HUARD : 36 voix
- Yves SERIE : 36 voix
- Marie-Hélène EVRARD : 36 voix
- Claude LAURANS : 36 voix
- Christian DELOM : 7 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- **François LE GOT**
- **Claude CHAPPEY**
- **Colette HUARD**
- **Yves SERIE**
- **Marie-Hélène EVRARD**
- **Claude LAURANS**

Pour extrait conforme

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Constitution de la commission d'appel d'offres et élection de ses membres

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 25/04/2014
et de la publication
le 29/04/2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

MAIRIE DE CLAMART

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140408

Dépôt préf
25/04
16H38

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Constitution de la commission d'appel d'offres et élection de ses membres

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 22,

Vu le Conseil Municipal d'installation du 30 mars 2014,

Considérant que les collectivités territoriales doivent constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent composée(s) du Maire ou son représentant, président, ainsi que de cinq membres titulaires du Conseil Municipal et de cinq membres suppléants,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la constitution de la Commission d'appel d'offres.

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, le Maire étant Président de droit :

Sont candidat(e)s :

- la liste conduite par Jacqueline MINASSIAN/Bernard BOUZON

Titulaires :	Suppléants :
- Jacqueline MINASSIAN	- Bernard BOUZON
- Lucien NAÏM	- Véronique DE LA TOUANNE
- Marcelle MOUSSA	- Carole DUBOIS
- Claude CHAPPEY	- Patrick SEVIN

- la liste conduite par Marie-Anne BOYER/Françoise MORGERE

Titulaire :	Suppléant :
- Marie-Anne BOYER	- Françoise MORGERE

- la liste conduite par Pierre CARRIVE/Vanessa JEROME

Titulaire :	Suppléant :
- Pierre CARRIVE	- Vanessa JEROME

Ont obtenu :

- la liste conduite par Jacqueline MINASSIAN/Bernard BOUZON : 36 voix
- la liste conduite par Marie-Anne BOYER/Françoise MORGERE : 7 voix
- la liste conduite par Pierre CARRIVE/Vanessa JEROME : 2 voix

La liste conduite par Jacqueline MINASSIAN obtient directement 4 sièges.
La règle du plus fort reste conduit à attribuer 1 siège restant de titulaire et 1 siège restant de suppléant à la liste conduite par Marie-Anne BOYER (1 titulaire /1 suppléant).

Sont donc élu (e) s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- **Jacqueline MINASSIAN**	- **Bernard BOUZON**
- **Lucien NAÏM**	- **Véronique DE LA TOUANNE**
- **Marcelle MOUSSA**	- **Carole DUBOIS**
- **Claude CHAPPEY**	- **Patrick SEVIN**
- **Marie-Anne BOYER**	- **Françoise MORGERE**

Pour extrait conforme
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Etablissement de la liste des candidats pouvant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140410

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Etablissement de la liste des candidats pouvant siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-32 et L 2121-33,

Vu le Code Général des Impôts et notamment son article 1650,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs, composée de 8 commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal (soit 16 membres au total) dans les communes de plus de 2000 habitants, le Maire étant président de droit,

Considérant que le Conseil Municipal est tenu de dresser en nombre double une liste de contribuables, remplissant certaines conditions fixées par l'article 1650 susvisé, à proposer au directeur des services fiscaux chargé de nommer les commissaires dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux,

Considérant qu'il est alors nécessaire de désigner les 32 contribuables pouvant faire partie de la commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (6 abstentions),

DRESSE la liste suivante des contribuables pouvant faire partie de la commission communale des impôts directs composée de 16 candidats titulaires et 16 candidats suppléants :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
1	Pierre BRISABOIS	Bernard BOUZON
2	Edouard BRUNEL	Claude CHAPPEY
3	Evelyne DER AGOPIAN	Jean-Patrick GUIMARD
4	Patrice RONCARI	Sylvie DONGER
5	Jacqueline PORTA	Marie-Laure COUPEAU
6	Jean Louis SALORT	Véronique DE LA TOUANNE
7	Maurice BOUYER	Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO
8	Marie-Hélène EVRARD	Géraud DELORME
9	Arnaud DELROT	Jacqueline MINASSIAN
10	Jean MILCOS	Fabrice LAMAIN
11	Patrick SEVIN	Colette HUARD
12	Marcelle MOUSSA	Paule-Lena TOURAILLE
13	Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO	Rachel ADIL
14	Claude LAURANS	Vincent TSCHANHENZ
15	Christine Genty	Gérard AUBINEAU
16	Yves COSCAS	Robert FERMANIAN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Création de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public et désignation de ses membres.

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140411

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Création de la commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public et désignation de ses membres

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1411-5,

Considérant qu'il convient pour les communes de plus de 3 500 habitants de créer une commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création de la Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public.

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, le Maire étant président de droit :

Sont candidats :

- la liste conduite par Jacqueline MINASSIAN/Bernard BOUZON

Titulaires :	Suppléants :
Jacqueline MINASSIAN	Bernard BOUZON
Lucien NAÏM	Véronique DE LA TOUANNE
Marcelle MOUSSA	Carole DUBOIS
Claude CHAPPEY	Patrick SEVIN
Christine QUILLERY	Yves COSCAS

- la liste conduite par Françoise MORGERE/Marie-Anne BOYER

Titulaire :	Suppléant :
Françoise MORGERE	Marie-Anne BOYER

- la liste conduite par Pierre CARRIVE/Vanessa JEROME

Titulaire :	Suppléant :
Pierre CARRIVE	Vanessa JEROME

Ont obtenus :

- la liste conduite par Jacqueline MINASSIAN/Bernard BOUZON : 35 voix
- la liste conduite par Françoise MORGERE/Marie-Anne BOYER : 7 voix
- la liste conduite par Pierre CARRIVE/Vanessa JEROME : 2 voix

La liste conduite par Jacqueline MINASSIAN/Bernard BOUZON obtient directement 4 sièges.
La règle du plus fort reste conduit à attribuer 1 siège restant de titulaire et 1 siège restant de suppléant à la liste conduite par Françoise MORGERE/Marie-Anne BOYER (1 titulaire/ 1 suppléant).

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
Jacqueline MINASSIAN	**Bernard BOUZON**
Lucien NAÏM	**Véronique DE LA TOUANNE**
Marcelle MOUSSA	**Carole DUBOIS**
Claude CHAPPEY	**Patrick SEVIN**
Françoise MORGERE	**Marie-Anne BOYER**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Création de la Commission consultative des services publics locaux et fixation et désignation de ses membres

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140412

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Création de la commission consultative des services publics locaux et fixation et désignation de ses membres

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1413-1,

Considérant qu'il convient pour les communes de plus de 10 000 habitants de créer une commission consultative des services publics locaux,

Considérant qu'il convient dans ce cadre d'en fixer le nombre de membres et d'élire à la représentation proportionnelle les membres de l'assemblée délibérante et de désigner les représentants d'associations locales devant la composer,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la création de la Commission consultative des services publics locaux dans le cadre de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FIXE à l'unanimité le nombre de membres du Conseil Municipal à **dix** et le nombre de membres des associations locales à **quatre**.

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle de dix membres du Conseil Municipal, le Maire étant président de droit :

Sont candidat(e)s :
- la liste conduite par François LE GOT

François LE GOT	Lucien NAÏM
Daniel ELIOT	Yves SERIE
Patrice RONCARI	Rachel ADIL
Serge KEHYAYAN	Christine QUILLERY
Claude LAURANS	Colette HUARD

- la liste conduite par Pierre RAMOGNINO

Pierre RAMOGNINO	Françoise MORGERE

Ont obtenu :
- la liste conduite par François LE GOT : 33 voix
- la liste conduite par Pierre RAMOGNINO : 7 voix

La liste conduite par François LE GOT obtient directement 8 sièges.
La règle du plus fort reste conduit à attribuer 1 siège restant à la liste conduite par François LE GOT et 1 siège restant à la liste conduite par Pierre RAMOGNINO.

Sont donc élus :

François LE GOT	**Lucien NAÏM**
Daniel ELIOT	**Yves SERIE**
Patrice RONCARI	**Rachel ADIL**
Serge KEHYAYAN	**Pierre RAMOGNINO**
Claude LAURANS	**Françoise MORGERE**

PROCEDE à l'élection au scrutin secret de liste à la désignation de quatre représentants d'associations clamartoises :
Sont candidat(e)s :
- la liste de la majorité municipale :

Jean-Claude GOBARD
Nicolas POMMERI
Evelyne DER-AGOPIAN
Martine BAGDASSARIAN

– La liste de la majorité municipale a obtenu 36 voix, 2 élus ne prenant pas part au vote et 7 bulletins blancs

– Sont donc élu(e)s :
Jean-Claude GOBARD
Nicolas POMMERI
Evelyne DER-AGOPIAN
Martine BAGDASSARIAN

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation de représentants au sein du Conseil d'établissement au Conservatoire de Musique et de Danse « Henri Dutilleux » de Clamart

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140413

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation de représentants au sein du Conseil d'établissement au Conservatoire de Musique et de Danse « Henri Dutilleux » de Clamart

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 7 du règlement intérieur du Conservatoire de Musique et de Danse « Henri Dutilleux »,

Vu la délibération du Conseil communautaire de Sud de Seine du 20 décembre 2007 portant institution d'un Conseil d'établissement au Conservatoire de musique et de danse Henri Dutilleux,

Considérant qu'il convient de désigner deux membres du Conseil Municipal de Clamart pour siéger au sein du Conseil d'établissement du Conservatoire de Musique et de Danse Henri Dutilleux,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation des deux membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'établissement du conservatoire de Musique et de Danse Henri Dutilleux :

Sont candidat(e)s et ont obtenu, 2 élus ne prenant pas part au vote :
- Jean-Didier BERGER : 36 voix
- François LE GOT : 36 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Sont donc élus :
- **Jean-Didier BERGER**
- **François LE GOT**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation d'un correspondant défense

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140414

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national,

Vu les circulaires du secrétaire d'Etat à la défense du 26 octobre 2001, 18 février 2002 et du 27 janvier 2004,

Vu l'instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du 24 avril 2002 relative aux correspondants défense,

Considérant qu'il convient de désigner un correspondant défense qui constitue au sein de chaque commune un relais d'information sur les questions de défense auprès de son conseil municipal et de ses concitoyens,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation du membre suivant en tant que correspondant défense, deux élus ne prenant pas part au vote :

Sont candidats et ont obtenu :
- Patrick SEVIN : 36 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Est donc élu :
- **Patrick SEVIN**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Conseils de quartiers

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140415

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Conseils de quartiers

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2143-1,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24 octobre 2001 portant création des quartiers,

Vu les procès-verbaux d'élection du Maire, des Adjoints au Maire et des Adjoints de Quartier du 30 mars 2014,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein des conseils de quartiers,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret des membres du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils de quartiers à raison de **trois** délégués dans chacun des sept quartiers suivants :

Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F
- Rachel ADIL : 36 voix
- Fabrice LAMAIN : 36 voix
- Bernard BOUZON : 36 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Conseil de quartier Centre
- Lucien NAÏM : 36 voix
- Patrice RONCARI : 36 voix
- Sylvie DONGER : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Conseil de quartier Gare
- Véronique DE LA TOUANNE : 36 voix
- Serge KEHYAYAN : 36 voix
- François LE GOT : 36 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix

Conseil de quartier Jardin parisien
- Yves SERIE : 36 voix
- Colette HUARD : 36 voix
- Géraud DELORME : 36 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix

Conseil de quartier Plaine
- Marcelle MOUSSA : 36 voix
- Patrick SEVIN : 36 voix
- Marie-Laure COUPEAU : 36 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Conseil de quartier Percy-Schneider
- Jacqueline MINASSIAN : 36 voix
- Paule-Lena TOURAILLE : 36 voix
- Françoise CARUGE : 36 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix

Conseil de quartier Galvents-Corby
- Claude LAURANS : 36 voix
- Maurice BOUYER : 36 voix
- Arnaud DELROT : 36 voix
- Christian DELOM : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Conseil de quartier Trivaux/Garenne/3F

- **Rachel ADIL**
- **Fabrice LAMAIN**
- **Bernard BOUZON**

Conseil de quartier Centre

- **Lucien NAÏM**
- **Patrice RONCARI**
- **Sylvie DONGER**

Conseil de quartier Gare

- **Véronique DE LA TOUANNE**
- **Serge KEHYAYAN**
- **François LE GOT**

Conseil de quartier Jardin parisien

- **Yves SERIE**
- **Colette HUARD**
- **Géraud DELORME**

Conseil de quartier Plaine

- **Marcelle MOUSSA**
- **Patrick SEVIN**
- **Marie-Laure COUPEAU**

Conseil de quartier Percy-Schneider

- **Jacqueline MINASSIAN**
- **Paule-Lena TOURAILLE**
- **Françoise CARUGE**

Conseil de quartier Galvents-Corby

- **Claude LAURANS**
- **Maurice BOUYER**
- **Arnaud DELROT**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Syndicats intercommunaux

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140416

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des Syndicats intercommunaux

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5212-7,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein des comités de divers syndicats intercommunaux,

Après en avoir délibéré,

Syndicat Intercommunal du Cimetière du Parc :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 36 voix	- Patrick SEVIN : 36 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix	- Marie-Anne BOYER : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean-Didier BERGER	**- Patrick SEVIN**

Syndicat Intercommunal du Lycée Jacques Monod :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

- Jean-Didier BERGER : 36 voix	- Daniel ELIOT : 36 voix	- Patrice RONCARI : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix	- Pierre RAMOGNINO : 7 voix	- Françoise MORGERE : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

- Jean-Didier BERGER	**- Daniel ELIOT**	**- Patrice RONCARI**

Syndicat intercommunal des communes de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Patrick GUIMARD : 36 voix	- Mathieu CAUJOLLE : 36 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix	- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean-Patrick GUIMARD	**- Mathieu CAUJOLLE**

Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile de France (SIGEIF) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 36 voix	- Yves SERIE : 36 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix	- Marie-Anne BOYER : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean-Didier BERGER	**- Yves SERIE**

Syndicat des communes de la région parisienne pour le service funéraire (SIFFUREP) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean MILCOS : 36 voix	- Yves COSCAS : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix	- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean MILCOS	**- Yves COSCAS**

Syndicat intercommunal pour l'assainissement de la vallée de la Bièvre (SIAVB) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein de ce syndicat:
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean MILCOS : 36 voix	- Géraud DELORME : 36 voix
- Claude CHAPPEY : 36 voix	- Fabrice LAMAIN : 36 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix	- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Jean MILCOS	**- Géraud DELORME**
- Claude CHAPPEY	**- Fabrice LAMAIN**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des lycées et collèges

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140417

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein des lycées et collèges

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles L 421-1 et L 421-2,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein du Conseil d'administration de divers lycée et collèges,

Considérant que ce nombre de représentants varie en fonction des effectifs des établissements scolaires,

Après en avoir délibéré,

Lycée Jacques Monod (2 titulaires et 2 suppléants)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 36 voix	- Patrice RONCARI : 36 voix
- Geneviève POYART : 36 voix	- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO : 36 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Jean-Didier BERGER	**- Patrice RONCARI**
- Geneviève POYART	**- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO**

Collège des Petits Ponts (1 titulaire / 1 suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaire :	Suppléant :
- Samia DHAMNA : 36 voix	- Geneviève POYART : 36 voix

Sont donc élues :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Samia DHAMNA	**- Geneviève POYART**

Collège Alain Fournier (1 titulaire / 1 suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 36 voix	- Patrice RONCARI : 36 voix
- Geneviève POYART : 36 voix	- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO : 36 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Jean-Didier BERGER	**- Patrice RONCARI**
- Geneviève POYART	**- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO**

Collège Maison Blanche (2 titulaires et 2 suppléants)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 35 voix	- Patrice RONCARI : 35 voix
- Geneviève POYART : 35 voix	- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO : 35 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Jean-Didier BERGER	**- Patrice RONCARI**
- Geneviève POYART	**- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO**

Collège Sainte Marie (1 titulaire et 1 suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de cet établissement :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaire :	Suppléant :
- Jean-Didier BERGER : 35 voix	- Geneviève POYART : 35 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean-Didier BERGER	**- Geneviève POYART**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

O B J E T :

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Etablissement des Maisons de retraite

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Ref : 140418

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein des Conseils d'Etablissement des Maisons de retraite

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°75-535 du 30 juin 1975,

Considérant qu'au sein des Conseils d'Etablissement des Maisons de Retraite, siègent des représentants du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Maison de retraite Ste Emilie (2 membres)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de représentants pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de cette Maison de Retraite :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

- Christine QUILLERY : 36 voix
- Yves SERIE : 36 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

- **Christine QUILLERY**
- **Yves SERIE**

Maison de retraite Ferrari (1 membre)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de représentants pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de cette Maison de Retraite :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

- Christine QUILLERY : 36 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix

Est donc élue :

- **Christine QUILLERY**

Maison de retraite St Joseph (1 membre)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de représentants pour siéger au sein du Conseil d'Etablissement de cette Maison de Retraite :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

- Christine QUILLERY : 36 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix

Est donc élue :

- **Christine QUILLERY**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

534

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de diverses associations

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140419

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au sein de diverses associations

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des diverses associations,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein de diverses associations,

Après en avoir délibéré,

Mission Locale Archimède - Bagneux Clamart Malakoff. : (5 membres)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 5 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Rachel ADIL : 36 voix
- Christine QUILLERY : 36 voix
- Colette HUARD : 36 voix
- Samia DHAMNA : 36 voix
- Lucien NAÏM : 36 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- Rachel ADIL
- Christine QUILLERY
- Colette HUARD
- Samia DHAMNA
- Lucien NAÏM

Harmonie Municipale de Clamart (2 membres) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 2 membres du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- François LE GOT : 35 voix
- Patrice RONCARI : 35 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Sont donc élus :
- **François LE GOT**
- **Patrice RONCARI**

Comité des fêtes (12 membres) :
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 12 membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Colette HUARD : 35 voix
- Claude CHAPPEY : 35 voix
- Claude LAURANS : 35 voix
- Yves SERIE : 35 voix
- Patrick SEVIN : 35 voix
- Michelle BLANC: 35 voix
- Marcelle MOUSSA : 35 voix
- Geneviève POYART : 35 voix
- Maurice BOUYER : 35 voix
- Françoise CARUGE : 35 voix
- Paule-Lena TOURAILLE : 35 voix
- Géraud DELORME : 35 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix
- Christian DELOM : 7 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- **Colette HUARD**
- **Claude CHAPPEY**
- **Claude LAURANS**
- **Yves SERIE**
- **Patrick SEVIN**
- **Michelle BLANC**
- **Marcelle MOUSSA**
- **Geneviève POYART**
- **Maurice BOUYER**
- **Françoise CARUGE**
- **Paule-Lena TOURAILLE**
- **Géraud DELORME**

Office Municipal de Sports : (6 membres)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 6 membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Daniel ELIOT : 35 voix
- Marcelle MOUSSA : 35 voix
- Claude LAURANS : 35 voix
- Colette HUARD : 35 voix
- Yves COSCAS : 35 voix
- Françoise CARUGE : 35 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- **Daniel ELIOT**
- **Marcelle MOUSSA**
- **Claude LAURANS**
- **Colette HUARD**
- **Yves COSCAS**
- **Françoise CARUGE**

Comité de Jumelage : (6 membres)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation de 6 membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Colette HUARD : 36 voix
- Claude CHAPPEY : 36 voix
- Geneviève POYART : 36 voix
- Jacqueline MINASSIAN : 36 voix
- François LE GOT : 36 voix
- Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO : 36 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix
- Christian DELOM : 7 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- **Colette HUARD**
- **Claude CHAPPEY**
- **Geneviève POYART**
- **Jacqueline MINASSIAN**
- **François LE GOT**
- **Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO**

CNAS (comité national d'action sociale) : (1 membre)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre suivant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Yves COSCAS : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Est donc élu :
- **Yves COSCAS**

SYNCOM : (1 membre)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre suivant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Jean MILCOS : 33 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix

Est donc élu :
- **Jean MILCOS**

Petite Bibliothèque Ronde : (1 membre)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre suivant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- François LE GOT : 35 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Est donc élu :
- **François LE GOT**

Conseil de Vie Sociale de la Maison Relais et Service d'Accompagnement de l'établissement Clamart Ville des Amis de l'Atelier : (1 membre titulaire et 1 membre suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Carole DUBOIS : 35 voix	- Christine QUILLERY : 35 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix	- Françoise MORGERE : 7 voix

Sont donc élues :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Carole DUBOIS	**- Christine QUILLERY**

- Conseil de Vie Sociale du Service d'Accompagnement foyer intégré « les Hauts de Clamart » des Amis de l'Atelier : (1 membre titulaire et 1 membre suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Carole DUBOIS : 35 voix	- Christine QUILLERY : 35 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix	- Françoise MORGERE : 7 voix

Sont donc élues :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Carole DUBOIS	**- Christine QUILLERY**

- Association Acteurs Publics contre les Emprunts Toxiques : (1 membre titulaire et 1 membre suppléant)
PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Marie-Laure COUPEAU : 34 voix	- Jean-Patrick GUIMARD : 34 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix	- Christian DELOM : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaires :	**Suppléants :**
- Marie-Laure COUPEAU	**- Jean-Patrick GUIMARD**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

Nombre de Conseillers en exercice.....43

OBJET :

Désignation de représentants de la commune de Clamart à la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140420

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation de représentants de la commune de Clamart à la commission locale d'évaluation des transferts de charge (CLECT).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-5 II,

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1609 nonies C,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 7 avril 2008 fixant la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charge,

Considérant qu'il convient, dans le cadre des transferts de compétences à la communauté d'agglomération Sud de Seine, de désigner deux représentants de la ville de Clamart,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre pour représenter la ville de Clamart au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la communauté d'agglomération Sud de Seine :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Yves COSCAS : 33 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix

Est donc élu :
- Yves COSCAS

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de la Commission de surveillance du groupe hospitalier Paris Sud.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140421

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un membre du Conseil Municipal au sein de la Commission de surveillance du groupe hospitalier Paris Sud.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts des établissements du pôle universitaire Paris Sud,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein de la Commission de Surveillance des établissements du pôle universitaire Paris Sud,

Après en avoir délibéré à la majorité (34 voix pour, 7 voix contre, 2 NPPV),

DESIGNE au scrutin secret **Jean-Didier BERGER** pour siéger au sein de la Commission de Surveillance des établissements du pôle universitaire Paris Sud.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.3.4

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du PACT Paris-Hauts-de-Seine.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140422

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du PACT Paris-Hauts-de-Seine.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein du Conseil d'Administration du PACT Paris-Hauts-de-Seine par deux de ses membres,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation des membres suivants pour siéger au sein du Conseil d'Administration du PACT Paris-Hauts-de-Seine :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Colette HUARD : 35 voix
- Jean MILCOS : 35 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :
- **Colette HUARD**
- **Jean MILCOS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pouvant siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Ref : 140123

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal pouvant siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les titres I et III du Statut Général des Fonctionnaires de l'Etat et des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°89-677 du 18 septembre 1989 modifié, relatif à la procédure disciplinaire applicable aux fonctionnaires territoriaux,

Considérant que le président du Conseil de discipline de recours désigne par tirage au sort trois membres titulaires et trois membres suppléants de ce collège à partir d'une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un membre désigné par le Conseil Municipal en son sein,

Considérant qu'il convient donc de désigner un représentant pouvant siéger au sein du Conseil de Discipline de Recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile de France,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un membre pour siéger, s'il est tiré au sort, au Conseil de Discipline de Recours placé auprès du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région Ile-de-France :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Yves COSCAS : 34 voix
- Françoise MORGERE : 7 voix

Est donc élu :
- **Yves COSCAS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140424

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation des représentants au sein de la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L 571-13 et R 571-73,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger à la commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de la Commission consultative de l'Environnement relative au fonctionnement de l'aérodrome de Vélizy-Villacoublay :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Patrick SEVIN : 34 voix	- Jean MILCOS : 34 voix
- Gérard AUBINEAU : 7 voix	- Christian DELOM : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Patrick SEVIN	**- Jean MILCOS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Jean Arp

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Ref : 140425

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un représentant du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Jean Arp

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal doit être représenté au sein du Conseil d'Administration de la Fondation Jean Arp par un de ses membres,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un représentant pour siéger au Conseil d'Administration de la Fondation Jean Arp :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- François LE GOT : 33 voix
- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Est donc élu :
- **François LE GOT**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ».

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140426

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole ».

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu les statuts du Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes «Paris Métropole »,

Considérant que la Ville est adhérente au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » depuis le 1er janvier 2012, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant parmi les élus afin de siéger audit syndicat,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de siéger au Syndicat Mixte Ouvert d'Etudes « Paris Métropole » :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :

Titulaires :	Suppléants :
- Jean-Didier BERGER : 34 voix	- Serge KEHYAYAN : 34 voix
- Christian DELOM : 7 voix	- Pierre RAMOGNINO : 7 voix

Sont donc élu(e)s :

Titulaire :	**Suppléant :**
- Jean-Didier BERGER	**- Serge KEHYAYAN**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un représentant au sein du club des villes et territoires cyclables.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140427

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un représentant au sein du club des villes et territoires cyclables.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur de Monsieur le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'il est nécessaire de désigner un représentant parmi les membres du Conseil municipal afin de représenter la Commune de Clamart au sein du club des villes et territoires cyclables,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un membre pour représenter la Commune au sein du club des villes et territoires cyclables :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Jean MILCOS : 36 voix
- Philippe KALTENBACH : 7 voix

Est donc élu :
- **Jean MILCOS**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Election d'un représentant de la Ville à la Commission Locale d'insertion des jeunes.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140428

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Election d'un représentant de la Ville à la Commission Locale d'insertion des jeunes.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article L.263-16 dans sa rédaction telle qu'elle résulte de la loi du 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu la convention proposée par le Conseil général,

Considérant que le Conseil général confie par convention la gestion du fonds départemental d'insertion des jeunes à la ville,

Considérant que la Commission locale est composée des professionnels suivants :

- d'un représentant de la Commune via le Centre Communal d'Action Sociale,
- d'un représentant du Président du Conseil général (la Circonscription de la Vie Sociale, l'Aide Sociale à l'Enfance),
- d'un représentant de la Mission Locale,
- d'un représentant de l'Association La Pépinière,
- d'un représentant du Foyer de Jeunes Travailleurs,

Considérant qu'il convient de procéder au renouvellement de mandat par élection du représentant de la Commune au sein de la Commission locale précitée,

Après en avoir délibéré,

PROCEDE au scrutin secret à la désignation d'un membre pour représenter le Conseil Municipal au sein de la Commission Locale d'insertion des jeunes :
Sont candidat(e)s et ont obtenu, deux élus ne prenant pas part au vote :
- Rachel ADIL : 36 voix
- Isabelle RAKOFF : 7 voix

Est donc élue :
- **Rachel ADIL**

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Désignation d'un correspondant pour assurer la liaison avec l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE).

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140429

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Désignation d'un correspondant pour assurer la liaison avec l'Association Internationale des Villes Educatrices (AIVE).

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la ville a adhéré à l'association internationale des villes éducatrices (AIVE) depuis 2011 et qu'il convient de désigner un correspondant parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer la liaison entre l'AIVE et la ville de Clamart,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE au scrutin secret un représentant comme correspondant pour assurer la liaison entre l'AIVE et la ville de Clamart :
Sont candidat(e)s et ont obtenu :
- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO : 36 voix
- Marie-Anne BOYER : 7 voix

Est donc élue :
- Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

S.7.7

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

De nat° ac
22/04
17h01

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Délégation au Maire pour prendre des décisions en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 22.04.2014
et de la publication
le 23.04.2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140431

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Délégation au Maire pour prendre des décisions en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant qu'il est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement régulier de la collectivité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines des compétences du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité (7 voix contre, 2 abstentions),

DECIDE de déléguer **au Maire de Clamart**, pour la durée de son mandat, le pouvoir de prendre des décisions dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales afin qu'il puisse :

1) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2) fixer les tarifs sur l'ensemble du territoire communal de Clamart les droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3) procéder, dans les limites des montants votés au budget primitif, aux budgets supplémentaires, aux décisions modificatives du budget « ville » et des budgets annexes :
   a) à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par lesdits budgets,
   b) à l'exercice des options prévues par le contrat de prêt,
   c) à la conclusion de tout avenant destiné à modifier une ou plusieurs caractéristiques définies dans les contrats initiaux, y compris :
      i) échelonnement des droits de tirage,
      ii) modification d'index et de taux,
      iii) réduction ou allongement de la durée du prêt,
      iv) modification de la périodicité et du profil de remboursement,
   d) à la réalisation des opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et opérations de remboursement anticipé des emprunts en cours.

   prendre les décisions nécessaires pour réaliser, modifier et renouveler tout placement de fonds, conformément aux dispositions de l'article L. 1618-2 du Code général des collectivités territoriales et procéder à toutes les opérations d'ouverture, de transfert sur un nouveau compte à terme et de clôture des comptes à termes, au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
4) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution y compris les décisions de résiliation et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget dans les limites fixées ci-après :

   i) pour les marchés de travaux inférieurs à 1 000 000 € hors taxes,
   ii) pour les marchés de fournitures et de service inférieurs à 500 000 € hors taxes ;
5) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6) passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7) créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux de Clamart ;

8) prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières communaux de Clamart;

9) accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10) décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12) fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13) décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14) fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15) exercer, au nom de la Commune de Clamart, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code, sur l'ensemble des zones urbaines de la Commune de Clamart figurant au Plan Local d'Urbanisme en vigueur ;

16) intenter, au nom de la Commune de Clamart, les actions en justice, directement ou avec le concours d'un avocat ou tout autre mandataire, en toutes matières, en demande, en intervention et en défense contre les recours contentieux intentés contre elle, devant toutes juridictions appartenant à tous les ordres juridictionnels, juridictions françaises, européennes et internationales, en 1ère instance, en appel, en cassation, ainsi qu'en toutes matières de référé juridictionnel ;

17) régler dans la limite de 15 000 € les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;

18) donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19) signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20) procéder à la souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie d'une durée maximale de 12 mois dans la limite d'un montant annuel de 10 millions d'euros à un taux effectif global compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière ;

21) exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par la délibération du *Conseil Municipal en vigueur,* le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22) exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

23) de prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code de patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune de Clamart ;

24) d'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre incluant le paiement des cotisations afférentes.

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Dé nat° ar
22/04
17 H 05

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers en exercice.....43

OBJET :

Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 22.04.2014
et de la publication
le 23.04.2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

Réf : 140432

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2241-1 et suivants,

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment les articles L 121-1 et suivants, L.122-1 et suivants, L 123-1 et suivants et R 123-1 et suivants,

Vu l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme concernant la concertation,

Vu la loi Solidarité et Renouvellement Urbain n° 2000-1208 du 13 décembre 2000,

Vu la loi Urbanisme et Habitat n° 2003-590 du 2 juillet 2003,

Vu la loi Engagement National pour le Logement n°2006-872 du 13 juillet 2006,

Vu la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II),

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR),

Vu le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France (SRCE) approuvé par délibération du Conseil régional du 26 septembre 2013, adopté par arrêté du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, le 21 octobre 2013,

Vu le Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie d'Île-de-France (SRCAE) approuvé par le Conseil régional le 23 novembre 2012, adopté par arrêté du préfet de la région Île-de-France le 14 décembre 2012,

Vu le schéma directeur d'Ile-de-France (SDRIF) approuvé par décret n°2013-1241 du 27 décembre 2013,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 9 novembre 2005, modifié par délibération du 24 avril 2013,

Vu la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) approuvé par délibération du 24 juin 2009, modifiée par délibération du 30 mars 2011,

Vu le Programme Local de l'Habitat (PLH) approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine en date du 19 juin 2008,

Vu la délibération en date du 12 décembre 2013 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Sud de Seine prescrivant l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat,

Vu le rapport de présentation annexé à la présente,

Après en avoir délibéré à la majorité (7 voix contre, 2 abstentions),

DECIDE, en considération des motifs du rapport de présentation précité, de prescrire la révision du PLU.

Conformément à l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme, le PLU sera applicable sur l'ensemble du territoire communal.

DECIDE que l'élaboration du PLU a pour objectifs notamment de :

- Se doter d'un document constituant un véritable projet de territoire pour la commune, conforme aux exigences ainsi qu'aux échéances posées par la loi du 12 juillet 2010 portant Engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) et la loi du 24 mars 2014 dite ALUR et intégrant les exigences du SRCE et du SDRIF ;

- Valoriser et qualifier les espaces urbains aux abords des réseaux de transport structurants actuels et à venir ;

- Valoriser et qualifier les espaces urbains afin d'organiser un développement économique pertinent et performant dans le respect du principe de mixité sociale ;

- Mettre en valeur et préserver les identités architecturales, urbaines et paysagères propres à chaque quartier ;

- Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre écologique, patrimonial, culturel ou historique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ;

- Prendre en considération les objectifs de la Territorialisation de l'Offre de Logement (TOL) dans le cadre du Programme Local d'Habitat actuel et en révision ;

- Moderniser et clarifier la réglementation des conditions et des possibilités d'affectation et d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal et notamment dans le tissu urbain ;

- Faciliter les continuités écologiques : corridors, réservoirs, ...

- Assurer la création, le maintien et la recomposition des espaces verts, des espaces naturels et boisés,

- Lutter contre l'habitat indigne et dégradé ;

- Lutter contre les modes d'occupation du sol préjudiciables à l'image de la Commune et au caractère et à l'identité des quartiers ;

- Libérer des opportunités foncières en zones urbaines, notamment gelées par des servitudes ;

- Organiser le renouvellement urbain sur les secteurs présentant un enjeu pour le devenir de la commune, en limitant la densification dans les quartiers déjà fortement urbanisés, en sauvegardant le secteur pavillonnaire et en profitant des opportunités foncières en périphérie de la Commune tel que le secteur de la Gare de Clamart et les abords de la RD 906, dans un objectif de mixité fonctionnelle ;

- Elaborer un PLU permettant de produire une offre de logement diversifiée complétant le parcours résidentiel ;

- Fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts ;

- Organiser l'évolution des équipements publics, de service public et d'intérêt collectif ;

- Identifier et délimiter les quartiers, îlots, voies dans lesquels doit être préservée ou développée la diversité commerciale, notamment à travers les commerces de détail et de proximité et l'implantation de locomotives commerciales, et définir les prescriptions de nature à assurer ces objectifs ;

- Elaborer des documents annexes au PLU ayant valeur de guide, fixant notamment des préconisations en matière de développement durable, de qualité architecturale et d'insertion paysagère des projets ;

- Adapter le règlement aux nouveaux textes et objectifs d'ordre législatif et règlementaire ;

DECIDE de recenser et d'analyser les besoins actuels et futurs exprimés par la population et les forces vives de la Commune et du bassin d'habitat.

DECIDE d'ouvrir la concertation publique prévue par l'article L.300-2 du Code de l'urbanisme à l'ensemble des habitants, aux associations locales et associations agréées, ainsi qu'autres personnes concernées, et que la concertation se fera selon les modalités suivantes, à compter du 2 mai 2014 et prendra fin deux semaines avant l'organisation au Conseil Municipal du débat sur les orientations générales du Plan d'Aménagement et de Développement Durable. Ce Conseil Municipal et la fin de la concertation sera annoncée trois semaines avant sa tenue.

- Création d'une boite aux lettres électronique permettant au public de transmettre ses remarques dès le 2 mai 2014,

- Création d'une page internet dédiée sur le site de la Ville dès le 2 mai 2014.

Mise à disposition d'un registre des observations à partir du 2 mai 2014, qui sera tenu à la disposition du public au sein du Centre Administratif, service de l'urbanisme, 3e étage, 3, avenue Jean Jaurès, 92140 CLAMART, aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h - mercredi, vendredi et samedi de 8h30 à 12h / Du 1er juillet au 31 août et pendant les vacances scolaires de noël : lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

DIT qu'en application des dispositions des articles R. 123-24 et R. 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Marie de Clamart – Centre Administratif - 2 avenue Jean Jaurès – 92140 Clamart, durant un mois et d'une insertion dans un journal diffusé dans le département.

DIT que la présente délibération sera publiée au recueil des actes administratif de la Mairie de Clamart.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

5.601

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Indemnités de fonction des élus

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM		à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER		à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT		à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA GOMES RIBEIRO	CONCEICAO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN		à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 22.04.2014
et de la publication
le 23.04.2014

Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140433

Dnal° OR
12104
17R03

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Indemnités de fonction des élus.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

Vu l'installation du Conseil Municipal en date du 30 mars 2014,

Vu le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints en date du 30 mars 2014,

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions et de signature aux adjoints au Maire,

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions et de signature aux conseillers municipaux,

Considérant que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoints au maire des communes sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut 1015 des traitements, selon l'importance démographique de la commune,

Considérant que le conseil municipal détermine le montant des indemnités versées dans les limites de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant total des indemnités maximales, majorations comprises, susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints de la collectivité, et inscrites au budget,

Considérant que la délibération fixant le taux des indemnités doit s'accompagner d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées,

Après en avoir délibéré à la majorité (7 voix contre, 2 abstentions),

DECIDE d'attribuer au Maire, aux treize adjoints au Maire, deux adjoints de quartier, ainsi qu'aux onze conseillers municipaux délégués et 8 conseillers municipaux chargés de missions, des indemnités de fonction, conformément à la réglementation en vigueur.

DECIDE d'appliquer aux indemnités de fonction la majoration de 15% prévue pour les communes chefs-lieux de canton.

FIXE en conséquence, le montant des indemnités de fonction des élus aux taux suivants :

- Maire : 110% de l'indice brut 1015 de la fonction publique + 15% de majoration commune chef-lieu de canton
- Adjoint(e) : 32,1% de l'indice brut 1015 de la fonction publique + 15% de majoration commune chef-lieu de canton
- Adjoint(e) de quartier : 32,1% de l'indice brut 1015 de la fonction publique + 15% de majoration commune chef-lieu de canton
- Conseiller(ère) municipal(e) délégué(e) : 13,2% de l'indice brut 1015 de la fonction publique
- Conseiller(ère) municipal(e) - chargé(e) de missions : 4% de l'indice brut 1015 de la fonction publique

PRECISE que l'ensemble de ces indemnités ne dépasse pas l'enveloppe globale prévue aux articles L.2123-22 à L.2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ADOPTE le tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées.

AJOUTE que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Ville.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean Didier BERGER

envoi par dématérialisé avec la délib 22/04

Annexes :

Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des maires et adjoints (depuis le 1er juillet 2010)

	Maires		Adjoints	
Population totale	Taux maximal *(en % de l'indice 1015)*	Indemnité brute *(montant en euros - sans majoration commune chef-lieu de canton)*	Taux maximal *(en % de l'indice 1015)*	Indemnité brute *(montant en euros - sans majoration commune chef-lieu de canton)*
50 000 à 99 999	110%	4 181,62€	44%	1 672,65€

Indice brut mensuel 1015 depuis le 1er juillet 2010 : 3 801,47 €

Détermination de l'enveloppe maximale mensuelle

Mandat	Nombre	Taux maximal *(en % de l'indice 1015)*	Indemnité mensuelle brute
Maire	1	110%	4.181,62€
Adjoint	13	44%	21.744,45€
Adjoint de quartier	2	44%	3.345,30€
		TOTAL	**29.271,37€**

Tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante

Mandat	Délégation	Prénom / NOM	Taux *(en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique : 1015)*	Montant de l'indemnité brute mensuelle	Majoration commune chef-lieu de canton
Maire	Maire de Clamart	M. Jean Didier BERGER	44%	4.181,62€	15%
Première adjointe	Social, santé, solidarité, ainés	Mme Christine QUILLERY	32,1%	1.220,27€	15%
2ème Maire adjoint	Finances, nouvelles technologies	M. Jean Patrick GUIMARD	32,1%	1.220,27€	15%
3ème Maire adjointe	Egalité des chances	Mme Rachel ADIL	32,1%	1.220,27€	15%
4ème Maire adjoint	Gare du Grand Paris Express, Transports	M. Serge KEHYAYAN	32,1%	1.220,27€	15%
5ème Maire adjointe	Logement, accession à la propriété	Mme Colette HUARD	32,1%	1.220,27€	15%
6ème Maire adjoint	Affaires scolaires, périscolaires, centres socioculturels, cuisine centrale	M. Patrice RONCARI	32,1%	1.220,27€	15%
7ème Maire adjointe	Budget	Mme Sylvie DONGER	32,1%	1.220,27€	15%
8ème Maire adjoint	Commerce, artisanat, marchés, développement commercial	M. Claude LAURANS	32,1%	1.220,27€	15%
9ème Maire adjointe	Petite enfance, jeunesse	Mme Michelle BLANC	32,1%	1.220,27€	15%
10ème Maire adjoint	Personnel, affaires générales, associations, anciens combattants	M. Yves COSCAS	32,1%	1.220,27€	15%
Conseillère municipale		Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	-		-

11ème Maire adjoint	Sécurité	M. Bernard BOUZON	32,1%	1.220,27€	15%
12ème Maire adjointe	Services techniques, propreté, développement durable	Mme Claude CHAPPEY	32,1%	1.220,27€	15%
13ème Maire adjoint	Culture, jumelage, tourisme, patrimoine	M. François LE GOT	32,1%	1.220,27€	15%
Adjointe de quartier	Gestion de la dette	Mme Marie Laure COUPEAU	32,1%	1.220,27€	15%
Adjoint de quartier	Urbanisme, démocratie locale	M. Yves SERIE	32,1%	1.220,27€	15%
Conseillère municipale déléguée	Jeunesse	Mme Paule-Lena TOURAILLE	13,2%	501,79€	-
Conseiller municipal délégué	Sports	M. Daniel ELIOT	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale – chargée de mission	Activités sportives	Mme Marcelle MOUSSA	4%	152,06€	-
Conseiller municipal délégué	Cuisine centrale	M. Arnaud DELROT	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale déléguée	Jumelage avec l'Arménie	Mme Jacqueline MINASSIAN	13,2%	501,79€	-
Conseiller municipal délégué	Anciens combattants	M. Patrick SEVIN	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale déléguée	Accession sociale à la propriété	Mme Samia DHAMNA	13,2%	501,79€	-
Conseiller municipal délégué	Voirie	M. Jean MILCOS	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale – chargée de mission	Formation	Mme Françoise CARUGE	4%	152,06€	-
Conseiller municipal délégué	Marchés	M. Maurice BOUYER	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale – chargée de mission	Marchés publics	Mme Véronique DE LA TOUANNE	4%	152,06€	-
Conseiller municipal délégué	Développement durable	M. Géraud DELORME	13,2%	501,79€	-
Conseillère municipale délégué	Handicap et accessibilité	Mme Carole DUBOIS	13,2%	501,79€	-
Conseiller municipal – chargé de mission	Développement commercial	M. Lucien NAIM	4%	152,06€	-
Conseillère municipale délégué	Tourisme	Mme Geneviève POYART	13,2%	501,79€	-
Conseiller municipal – chargé de mission	Nouvelles technologies	M. Mathieu CAUJOLLE	4%	152,06€	-
Conseillère municipale – chargée de mission	Jumelages	Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO	4%	152,06€	-
Conseiller municipal – chargé de mission	Entretien et logistique	M. Fabrice LAMAIN	4%	152,06€	-
Conseillère municipale – chargé de mission	Patrimoine	Mme Marie-Hélène EVRARD	4%	152,06€	-
			TOTAL	**29.221,84€**	

DEPARTEMENT
DES HAUTS-DE-SEINE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

VILLE DE CLAMART

ARRONDISSEMENT
D'ANTONY

CANTON
DE CLAMART

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 AVRIL 2014

Nombre de Conseillers
en exercice.....43

Par suite d'une convocation en date du 4 avril 2014, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis à la Mairie de CLAMART à 19h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Maire de Clamart.

O B J E T :

Recrutement de trois collaborateurs de cabinet.

ETAIENT PRESENTS : M. Jean-Didier BERGER - Mme Christine QUILLERY - M. Jean-Patrick GUIMARD - Mme Rachel ADIL - M. Serge KEHYAYAN – Mme Colette HUARD – M. Patrice RONCARI – Mme Sylvie DONGER – M. Claude LAURANS – Mme Michelle BLANC – M. Yves COSCAS – M. Bernard BOUZON (à compter du point 6) – Mme Claude CHAPPEY – M. François LE GOT (à compter du point 6) – Mme Marie-Laure COUPEAU – M. Yves SERIE – M. Daniel ELIOT – Mme Geneviève POYART – Mme Jacqueline MINASSIAN – Mme Marie-Thérèse BEN CHAFFI CAROLLO – Mme Marie-Hélène EVRARD – M. Maurice BOUYER (à compter du point 16) – M. Lucien NAÏM – M. Patrick SEVIN – M. Jean MILCOS – Mme Françoise CARUGE – Mme Marcelle MOUSSA – Mme Carole DUBOIS – Mme Véronique DE LA TOUANNE – Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO (jusqu'au point 27) – M. Géraud DELORME – Mme Samia DHAMNA – M. Matthieu CAUJOLLE – Mme Paule-Léna TOURAILLE – Mme Françoise MORGERE – M. Gérard AUBINEAU – Mme Isabelle RAKOFF – Mme Marie-Anne BOYER – M. Philippe KALTENBACH – M. Pierre RAMOGNINO – M. Pierre CARRIVE – Mme Vanessa JEROME.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC
M. Christian DELOM	à	M. Pierre RAMOGNINO
M. Maurice BOUYER	à	Mme Samia DHAMNA (jusqu'au point 15)
M. Arnaud DELROT	à	M. Jean MILCOS
Mme Sally DA CONCEICAO GOMES RIBEIRO	à	M. Yves SERIE (à compter du point 28)
M. Fabrice LAMAIN	à	Mme Michelle BLANC

ABSENTS : M. Bernard BOUZON (jusqu'au point 5) - M. François LE GOT (jusqu'au point 5).

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en Préfecture
le 05 MAI 2014
et de la publication
le 23 AVR. 2014
Le Maire,
Conseiller Régional,

Jean-Didier BERGER

1°/ Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

2°/ Mme Paule-Lena TOURAILLE est à l'unanimité désignée pour remplir ces fonctions.

Réf : 140434

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2014

Objet : Recrutement de trois collaborateurs de cabinet.

Le Conseil,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 110,

Vu le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987 relatif aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales,

Vu le décret 2005-618 du 30 Mai 2005 portant modification de certaines dispositions relatives aux collaborateurs de cabinet des autorités territoriales, permettant notamment de percevoir un régime indemnitaire,

Considérant qu'il y a lieu d'étendre au collaborateur de cabinet le dispositif indemnitaire déjà instauré pour les fonctionnaires territoriaux,

Après en avoir délibéré à la majorité (36 voix pour, 7 voix contre, 2 abstentions),

DECIDE de confirmer l'inscription de 3 emplois de collaborateurs de Cabinet au tableau des effectifs de la collectivité :

1 directeur (-trice) de cabinet
1 chef de cabinet
1 conseiller (-ère) technique

DECIDE de prévoir les crédits correspondants au budget de l'exercice en cours, chapitre 012.

PRECISE que conformément à l'article 7 du décret n° 87-1004 précité, le montant des crédits sera déterminé de façon à ce que :

- d'une part, le traitement indiciaire ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du traitement correspondant à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité occupé par le fonctionnaire en activité ce jour (ou à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par le fonctionnaire en activité dans la collectivité),
- d'autre part, le montant des indemnités ne puisse en aucun cas être supérieur à 90 % du montant maximum du régime indemnitaire institué par l'assemblée délibérante de la collectivité et servi au titulaire de l'emploi fonctionnel (ou du grade administratif de référence mentionné ci-dessus).

DIT qu'en cas de vacance dans l'emploi fonctionnel (ou dans le grade retenu en application des dispositions de l'article 7 du décret précité), le collaborateur de cabinet conservera à titre personnel la rémunération fixée conformément aux dispositions qui précèdent.

AUTORISE le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Conseiller régional,

Jean Didier BERGER